

Stage et rapport de stage

**ECTS** : 6

**Description du contenu de l'enseignement :**

- L'étudiant stagiaire, qu'il soit en contrat d'apprentissage de 12 mois, en stage annuel alterné ou en stage final de 3 mois, est accompagné par un tuteur professionnel au sein de la structure d'accueil, tout en demeurant en contact avec un tuteur pédagogique à l'université. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, 2 visites annuelles sont organisées entre l'apprenti, le tuteur professionnel et le tuteur pédagogique afin de faire le point sur le déroulement de l'alternance. En cas de stage alterné ou de stage final de 3 mois, les échanges entre stagiaire, maître de stage et tuteur pédagogique se déroulent en tant que de besoin.
- A l'issue de son contrat d'apprentissage ou de son stage, l'étudiant établit un rapport écrit : après avoir dressé un bilan de son expérience professionnelle, l'étudiant présente un dossier au traitement duquel il a été associé et expose techniquement les problématiques qu'il a fallu prendre en compte.

**Compétence à acquérir :**

- Après un premier stage expérimental en Master 1 d'au moins 2 mois, ayant permis de comprendre l'environnement, l'organisation et les missions d'un professionnel du patrimoine, généralement un notaire, l'étudiant effectue son année de Master 2 en alternance (formation en apprentissage avec contrat d'au moins 12 mois) ou, à défaut, suit un stage annuel alterné ou un stage final de 3 mois (formation initiale), au sein d'une étude notariale ou auprès d'un expert d'une profession connexe au notariat.
- La formation en apprentissage est privilégiée afin de permettre à l'étudiant de s'adapter aux exigences et au rythme de l'alternance (en Master 2, sont requis 2 jours de présence à l'université et 3 jours de présence en entreprise), dans la perspective ultérieure d'un contrat de professionnalisation de 24 mois dans le cadre de la préparation du DESN (Diplôme d'études supérieures de notariat).

**Document susceptible de mise à jour - 03/04/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL** - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16